

Les propositions

LA MOBILITÉ

- Assouplir les règles pour bénéficier d'Erasmus+, en élargissant ce programme à tous les jeunes résidant en Europe si c'est dans un cadre de volontariat comme le propose Erasmus +.
- Élargir le PVT (programmes vacances travail) à tous les pays de l'union européenne (actuellement que France et Belgique) et à ceux de l'espace Schengen pour encourager les jeunes à venir travailler dans ces territoires.
- Mettre en place un certificat d'engagement sous forme numérique et papier pour être mis en valeur dans des CV et pour la continuité d'un parcours scolaire et également normaliser l'année à l'étranger lors des études ou même au lycée, que cela devienne normal car c'est prévu dès le début.

LE SPORT

- Soutenir le sport universitaire en permettant aux étudiant-es qui le souhaitent d'intégrer la pratique sportive à leurs études
- Allouer plus de budget pour encourager la pratique sportive: baisser le prix des licences, améliorer les infrastructures locales
- Soutenir l'apprentissage de la natation et l'élargir le programme "j'apprends à nager" pour inclure les plus de 12 ans

L'ÉCOLOGIE

- Rendre obligatoire un label mondial Ecologique (LME) afin d'attester des comportements éco-responsables des marques d'ici 2025. Ce label se présenterait en classement de A à F différencié et visible sur chaque article. Le label serait associé à une ligne de friperie de vêtements de seconde main.
- Sensibiliser les jeunes le plus tôt possible sur les enjeux écologiques notamment à travers :
 - Une Journée de sensibilisation obligatoire à 16 ans.
 - Des sorties scolaires "choc" (montrer la réalité : déchèteries, des fermes, agricultures).
- Accompagner à la mise en place d'habitudes et de réflexes éco-responsables par la pratique dans les écoles.
 - Jardinage
 - Cuisine locale
 - Mise en situation (clean walk).

Les propositions

LES MÉDIAS ET L'INFORMATION

- Enrichir et favoriser l'offre de médias étudiants : encourager et soutenir la création et le développement de médias étudiants grâce à des moyens financiers et des aménagements scolaires.
- Démocratiser l'accès à l'information: en affichant des informations vérifiées dans les lieux publics à la place d'espaces publicitaires (panneaux lumineux dans les villes, panneaux dans les transports...)
- Création d'une plateforme de centralisation de l'information: établir un espace en ligne garantissant la qualité des informations accessible et intelligible

LA SANTÉ MENTALE

- Solution 1 : démocratisation du sujet de la santé mentale dans vie publique
 - Créer une branche dédiée à la santé mentale au sein du ministère des solidarités et de la santé. Ce ministère devra organiser en premier lieu une campagne nationale de sensibilisation pour donner plus de visibilité sur la santé mentale 1 .
 - Proposer une formation sur la santé mentale aux différents acteurs de la vie politique (attachés ministériels, députés...), uniformisée au niveau européen en s'inspirant des différents systèmes de santé européens, cette formation doit être réactualisées tous les trois ans minimum
 - Organiser une convention autour de la santé mentale en donnant la parole aux jeunes et aux médecins

- Solution n°2 : pour un accès équitable à la thérapie
 - Demander au personnel soignant nouvellement formé de se rendre dans les déserts médicaux
 - Recruter un plus grand nombre de psychologues spécialisés dans l'accompagnement des jeunes dans notamment dans les CMP et plus particulièrement dans les plannings familiaux.
 - Créer des Centres d'accompagnement psychologique mobiles pour aller au plus près des populations et des jeunes.
 - Reconnaître le statut des bénévoles de la santé mentale et leur libérer du temps pour leur engagement.
 - Approfondir la nouvelle loi en remboursant des séances chez le psychologue plus longues, pour tous et sans conditions afin de permettre la gratuité de l'intégralité des traitements psychologiques.
- Solution n°3 : pour un (meilleur) accompagnement des jeunes en milieu scolaire
 - Ajouter un sujet sur la santé mentale dans le programme scolaire dès le début de la scolarité et faire intervenir un professionnel de la santé chaque début d'année pour sensibiliser dans les écoles.
 - Inclure un socle santé mentale parmi les formations obligatoires des professeurs
 - Assurer la formation du personnel médical scolaire (infirmière et psychologue, médecin scolaire et assistante sociale) sur les questions de la santé mentale ainsi que leur présence effective sur les horaires d'ouverture de l'établissement 2 .
 - Mettre en place une plateforme numérique centralisée pour signaler un mal être vécu ou observé.